

Considérant la désaffiliation de l'ADEESE à la FEUQ, survenue suite au référendum de janvier 2015 ;

Considérant la cotisation 2,50\$ par étudiant-e par session que percevait la FEUQ auprès de l'ADEESE lorsque cette dernière était affiliée ;

Considérant que l'ADEESE a besoin de se doter de ressources pour financer des recherches spécifiques à ces enjeux, devenir un acteur-clé du mouvement étudiant en ce qui a trait aux questions de l'éducation et maintenir, voire augmenter sa crédibilité au niveau médiatique, etc ;

Que la cotisation perçue auprès des membres soit maintenant de 2,50\$ supplémentaires, l'augmentant à 20\$ par étudiante par session.

Que cette motion soit inscrite aux règlements de l'ADEESE par l'ajout d'un article « 10. Cotisation : La cotisation est fixée à vingt dollars (20\$) par session par membre ».